

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Daniel FONTENEAU

OBJET : Répartition des dépenses liées à l'inauguration du Centre d'Incendie et de Secours Sèvre Amont

Le Maire rappelle à l'assemblée que le 22 septembre dernier a eu lieu l'inauguration du Centre d'Incendie et de Secours Sèvre Amont.

La construction de ce nouvel ouvrage ayant été portée par les Communes d'Échiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire c'est également de façon conjointe que s'est organisée l'inauguration du Centre d'Incendie et de Secours Sèvre Amont.

La majorité des commandes a été réalisé par la Commune d'Échiré qui a transmis aux communes concernées, le tableau de répartition des participations respectives pour les commandes groupées effectuées.

Vu le tableau présenté de répartition des dépenses,

Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la demande de remboursement de la part incombant à chaque Communes conformément au tableau joint en annexe, soit :

- pour la Commune de Saint-Gelais : un remboursement de 286,50 €
- pour la Commune de Saint -Maxire : un remboursement de 286,50 €

Ces sommes seront recouvrées par l'émission d'un titre de recettes correspondant.

Pour information, la participation de la Commune d'Échiré s'élève à la somme de 286,50 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Daniel FONTENEAU

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2023

Notifié ou publié le : 25 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
079-217901099-20231020-CM20231020-011-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

Annexe à la délibération n°CM20231020-011 du Conseil Municipal de la commune d'Echiré du 20 octobre 2023

Inauguration du Centre d'Incendie et de Secours Sèvre Amont - 22 Septembre 2023		
Répartition des dépenses		
ACHATS	PRIX TTC	PRISE EN CHARGE
Plaque commémorative en l'honneur du Docteur Roland GRAUET	264,00 €	pris en charge par la Mairie d'Echiré
Bourriches de beurre offertes à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers	315,00 €	pris en charge par la Mairie d'Echiré
Camion frigorifique	Prêt par Super U	
Mignardises de la boulangerie de Saint-Maxire	pris en charge par la Mairie de Saint-Maxire	
Mignardises de la boulangerie Chevallereau	pris en charge par la Mairie de Saint-Gelais	
Mignardises de la boulangerie Peloton	pris en charge par la Mairie d'Echiré	
Gobelet en plastique	480,00 €	à diviser
Jus de pommes (Éric Michel)	191,50 €	à diviser
Jus de pommes (Alain Dieumegard)	188,00 €	à diviser
TOTAL	859,50 €	286,50 par Communes